

**Direction Départementale des Territoires et  
de la Mer**

Service Eau et Environnement

44036 Nantes Cedex

Objet : Demande d'avis sur une modification de l'arrêté d'autorisation du dragage du port de la Baule le Pouliguen.

Nantes, le 22 juin 2018

N/Réf. LER/MPL n°18-41/Na

V/Réf. : mail du 18 juin 2018

*Affaire suivie par A. Grouhel Pellouin et I. Amouroux*

Monsieur,

Par mail en date du 18 juin 2018, vous sollicitez l'avis de l'Ifremer concernant des résultats d'analyses de contaminants chimiques réalisées sur des coques prélevées dans le chenal d'accès au port du Pouliguen dans le cadre d'un dossier de modification de l'arrêté d'autorisation du dragage du port du Pouliguen.

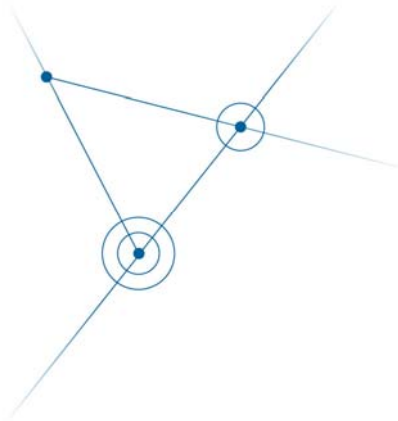
Des analyses ont été réalisées sur des coques prélevées des deux côtés du chenal d'accès, un échantillon sur la plage du Nau et un échantillon sur la plage Benoit.

Le protocole d'échantillonnage présenté page 23 précise que « *les échantillons maintenus en glacière ont été déposés le jour même au laboratoire d'analyse Inovalys* ». Dans le protocole ROCCH, il est recommandé d'épurer les coquillages pendant 16h pour permettre au mollusque de se débarrasser des particules sédimentaires non digérées qui peuvent modifier les résultats. Il n'est pas certain, à la lecture du document, que cette étape ait été respectée.

Concernant, la comparaison des résultats des métaux entre les analyses réalisées par la CCINSN et les analyses réalisées antérieurement par le ROCCH, celle-ci a été effectuée pour des échantillons prélevés à des saisons différentes. Ainsi les données ROCCH prises en référence sont celles de prélèvements effectués en février, au pic annuel de contamination des mollusques, alors que

**Centre Atlantique**

**Siège Social**



les prélèvements réalisés dans le cadre de cette étude ont été faits en mai, qui est une période où la concentration diminue. Il n'est donc pas clairement démontré que les niveaux de Cadmium mesurés par la CCINSN soient inférieurs à ceux que le ROCCH avait observés précédemment.

Pour les niveaux de Cuivre et Zinc, qui sont plus élevés que dans les échantillons ROCCH, des questions peuvent être soulevées quant à la nature de cette contamination. Pour le niveau de Mercure, la performance analytique insuffisante du laboratoire ne permet pas de conclure sur l'absence de contamination.

Les teneurs en Plomb, Cadmium et Mercure restent loin des seuils réglementaires pour la qualité sanitaire des productions conchylicoles. Elles ne peuvent être comparées aux valeurs OSPAR EAC et BAC qui ne concernent que les moules et les huîtres.

Concernant la comparaison des contaminations par les PCB et HAP, elle a été réalisée sur la base de résultats obtenus sur des espèces différentes et à des périodes différentes. Les moules (Penchateau) et les coques (Plages Benoit et Nau) en mai et septembre. Ces espèces n'ont pas les mêmes facultés de bioaccumulation et la comparaison des résultats n'est pas réalisable.

A la lecture de ce document, l'Ifremer recommande, pour les prochains suivis que :

- Les coquillages analysés devront être épurés avant analyses (si ce n'est pas le cas). Il faut veiller au bon respect du protocole ROCCH. Cette préparation permet de mesurer effectivement la résultante dans la chair de mollusque de l'impact de plusieurs mois de phases répétées de remise en suspension. Si ce n'est pas le cas, les dosages risquent de prendre en compte surtout les particules sédimentaires fraîchement piégées dans les coquillages, ce qui revient à faire l'analyse des sédiments déposés.
- les suivis dans les coquillages (moules et coques) devront être réalisés de manière annuelle et en février, qui est la période la plus adaptée. Ces analyses permettront de comparer les données aux valeurs du ROCCH sur moules et coques et aux seuils OSPAR existants. Des suivis supplémentaires à une autre saison continueront de poser le problème de l'interprétation des résultats et la difficulté de corriger ces résultats en fonction des variations saisonnières,
- les suivis de la contamination du sédiment devront être réalisés annuellement. Une fréquence semestrielle, comme cela est prévu,

**Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer**  
Etablissement public à caractère industriel et commercial

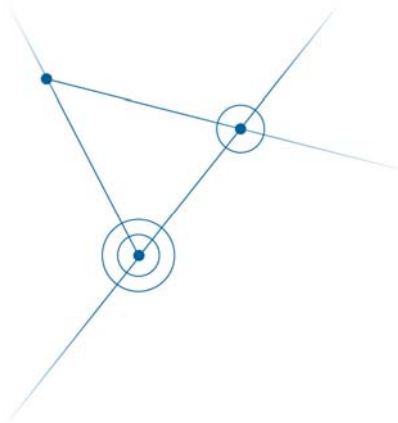
**Centre Atlantique**

Rue de l'île d'Yeu  
B.P. 21105  
44311 Nantes cedex 3 - France  
+33 (0)2 40 37 40 00

**Siège Social**

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)



n'aurait d'intérêt que si on était sûr d'échantillonner des niveaux de sédiments réellement différents à chaque prélèvement.

- Choisir un laboratoire d'analyse performant avec des LQ basses,
- Effectuer des analyses de TBT, qui sont des contaminants fréquents des zones portuaires.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Chef de Station,  
Nathalie Cochenec-Laureau

Copie : Unité Littoral / Direction Centre de Nantes/Chrono

**Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer**  
Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

**Centre Atlantique**

Rue de l'île d'Yeu  
B.P. 21105  
44311 Nantes cedex 3 - France  
+33 (0)2 40 37 40 00

**Siège Social**

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)